

M. Valade, appuyé par M. McDonald (Hamilton-Sud), présente avec la permission de la Chambre, le Bill C-56, Loi modifiant le Code criminel (Loteries provinciales), qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Chaplin, appuyé par M. Vincent: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le major-général George-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

---

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil des Arts du Canada, y compris le rapport de l'auditeur général concernant les relevés financiers du Conseil, pour l'année terminée le 31 mars 1962, conformément à l'article 23 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, chapitre 3, Statuts du Canada, 1957.

Par M. Churchill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1962, conformément à l'article 21(1) de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, chapitre 11, S.R.C., 1952.

Par M. Churchill,—Rapport de l'*Atomic Energy of Canada Limited*, ainsi que les comptes et états financiers de ladite société, certifiés par l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 mars 1962, conformément aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952. (Version anglaise).

Par M. Nowlan, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission du Tarif, présenté le 13 avril 1962, sur l'enquête demandée par le ministre des Finances au sujet des articles de table et de la verrerie destinés à être décorés—renvoi n° 129; et exemplaire du compte rendu des audiences publiques tenues au cours de l'enquête, conformément à l'article 6 de la Loi sur la Commission du tarif, chapitre 261, S.R.C., 1952.

---

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(2) du Règlement.